



## Option d'acquisition sans frais

Offerte pour :

Fonds de placement garanti de l'Empire Vie  
Catégorie Plus 3.0 de l'Empire Vie

### Offrez de la souplesse à vos clients sans les frais d'acquisition ou de rachat

Vous pouvez offrir l'option sans frais de l'Empire Vie à vos clients et à vos clientes qui commencent à épargner, qui sont soucieux des frais ou qui veulent pouvoir conserver l'accès à leur argent. L'option sans frais est offerte pour tous les contrats de Fonds de placement garanti (FPG) de l'Empire Vie et pour Catégorie Plus 3.0 de l'Empire Vie.

Vous recevrez une commission initiale de 3,5 % sur tous les fonds déposés à l'Empire Vie. Si vos clients retirent plus que la limite de retrait annuelle sans récupération au cours des trois (3) années suivant un dépôt, nous procéderons à une récupération de commission. Cependant, vos clients n'auront aucuns frais de retrait à payer.



#### Avantages pour les clients :

##### Aucuns frais de retrait :

- Les clients peuvent retirer leur argent en tout temps sans payer de frais de retrait.
- L'option convient aux petits comptes ou aux clients qui commencent à épargner et qui veulent faire fructifier chaque dollar investi.

##### Combinaison possible avec d'autres options

- Vous pouvez ajouter l'option sans frais à tous les contrats de FPG et Catégorie Plus 3.0, nouveaux ou actuels.



#### Avantages pour les conseillers :

##### Meilleure expérience pour les clients :

- L'option sans frais vous permet d'offrir à vos clients la souplesse de retirer leur argent sans qu'ils aient à payer des frais de retrait.

##### 10 %/20 % sans récupération de commission :

- L'option sans frais permet à vos clients, qui veulent un revenu ou souhaitent accéder à leurs placements, de retirer une partie de leur argent sans que nous procédions à une récupération de commission.

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

Assurance et placements

Avec simplicité, rapidité et facilité<sup>MD</sup>



# Fonctionnement de la récupération de la commission et des unités sans récupération de la commission

## Unités sans récupération de la commission

- Les unités sans récupération de la commission sont établies au moment d'effectuer le dépôt et sont recalculées à la fin de l'année civile.
- Elles ne s'accumulent pas au fil du temps. Si elles ne sont pas utilisées au cours de l'année qui leur est consacrée, elles seront perdues.
- Les unités sans récupération de la commission sont seulement calculées en fonction des unités admissibles à une récupération, ce qui exclut les unités dont les frais sont échus et autrement sans frais.
  - 10 % d'unités sans récupération de la commission pour les régimes d'épargne – compte non enregistré, RER, CRI ou CELI
  - 20 % d'unités sans récupération de la commission pour les régimes de revenu – FRR ou FRV
- Les récupérations de commission et les unités sans récupération de la commission sont calculées au niveau du fonds et non au niveau du compte.

## Glossaire :

**Unités dont les frais sont échus** – Unités dont le dépôt a été effectué plus de 36 mois plus tôt et qui ne sont plus admissibles à une récupération de la commission.

**Unités sans récupération de la commission** – Unités dont le dépôt a été effectué moins de 36 mois plus tôt, mais qui ne sont pas admissibles à la récupération de la commission (10 % sans frais pour les régimes d'épargne, 20 % sans frais pour les régimes de revenu).

**Unités admissibles à une récupération de la commission** – Unités admissibles aux récupérations de commissions, qui seront échangées ou rachetées selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (c'est-à-dire retrait des unités les plus anciennes en premier).

## Ordre du traitement des retraits et des transferts

Les retraits et les transferts sont traités selon la méthode du « premier entré, premier sorti ». Les unités les plus anciennes seront donc retirées ou transférées en premier.

**Remarque :** Lorsqu'un montant est transféré vers plusieurs fonds, les unités sans frais ne sont pas déplacées de façon proportionnelle. Les unités sans récupération de la commission sont déplacées avec le premier fonds recevant le transfert. S'il reste des unités sans frais, celles-ci seront transférées dans le prochain fonds. Pour connaître le nombre d'unités sans récupération de la commission disponible dans chaque nouveau fonds, les conseillers et les courtiers peuvent communiquer avec le Service à la clientèle à [placement@empire.ca](mailto:placement@empire.ca) ou composer le 1 800 536-7683. Les unités sans récupération de la commission des conseillers sont transmises à titre informatif seulement, et l'intérêt des clients doit primer en toutes circonstances.

## Barème de récupération de la commission

La récupération de la commission est calculée au prorata selon la durée du dépôt.

Nombre de mois à compter de la date du dépôt	Pourcentage de récupération	Nombre de mois à compter de la date du dépôt	Pourcentage de récupération
1 à 12	100 %	25	48 %
13	96 %	26	44 %
14	92 %	27	40 %
15	88 %	28	36 %
16	84 %	29	32 %
17	80 %	30	28 %
18	76 %	31	24 %
19	72 %	32	20 %
20	68 %	33	16 %
21	64 %	34	12 %
22	60 %	35	8 %
23	56 %	36	4 %
24	52 %	37 et plus	0 %

## Étude de cas – application de la récupération de la commission

Le 2 janvier 2020, Serge a déposé 100 000 \$ dans un fonds distinct (fonds 1) dans un nouveau REER dont la valeur unitaire est de 10 \$, produisant ainsi un solde de 10 000 unités. Dix pour cent de ces unités (1 000) sont, dès le premier instant, des unités sans récupération de la commission. La commission totale versée pour le dépôt est de 3 500 \$ (100 000 \$ x 3,50 %).

**Remarque :** Aux fins de cet exemple, nous supposons que la valeur liquidative de chaque fonds reste la même à 10,00 \$.

### 1. Traitement d'un virement :

Le 5 janvier 2021, Serge et sa conseillère décident de diversifier le REER. Ils demandent le transfert de la valeur de marché des unités du fonds 1 vers quatre fonds différents (fonds 2, 3, 4 et 5 - 25 000 \$ dans chaque fonds). Le transfert a lieu systématiquement comme illustré ci-dessous.

Date du transfert (sortant)	Montant de la transaction	Valeur unitaire transférée	Unités transférées	Transfert vers les nouveaux fonds	Unités restantes dans le fonds 1
5 janv. 2021	25 000 \$	10,00 \$	2 500	Fonds 2	7 500
5 janv. 2021	25 000 \$	10,00 \$	2 500	Fonds 3	5 000
5 janv. 2021	25 000 \$	10,00 \$	2 500	Fonds 4	2 500
5 janv. 2021	25 000 \$	10,00 \$	2 500	Fonds 5	0

### 2. Traitement du transfert vers les nouveaux fonds

L'ensemble des unités sans récupération de la commission sont déplacées dans le premier fonds recevant le virement. Les unités sans frais ne sont pas attribuées proportionnellement à chaque fonds. Cependant, la commission initiale versée est séparée proportionnellement entre chaque nouveau fonds. Dans ce scénario, nous supposons que le fonds 2 est le premier fonds dans lequel le virement a été effectué. Ainsi, comme le démontre l'exemple ci-dessous, la totalité des unités sans frais est attribuée au fonds 2.

Fonds recevant le virement	Date du transfert (entrant)	Montant de la transaction	Valeur unitaire transférée	Unités totales transférées	Unités sans récupération de la commission transférées	Unités admissibles à une récupération de la commission	Commission proportionnelle
Fonds 2	5 janv. 2021	25 000 \$	10,00 \$	2 500	1 000	1 500	875 \$
Fonds 3	5 janv. 2021	25 000 \$	10,00 \$	2 500	0	2 500	875 \$
Fonds 4	5 janv. 2021	25 000 \$	10,00 \$	2 500	0	2 500	875 \$
Fonds 5	5 janv. 2021	25 000 \$	10,00 \$	2 500	0	2 500	875 \$

Hypothèses supplémentaires : 1. Durant le processus de transfert, la valeur unitaire de chaque fonds détermine le montant des unités sans récupération de la commission et des unités admissibles à la récupération de la commission. 2. Il n'y a pas de changement dans la valeur puisque nous supposons que la valeur unitaire est la même.

### 3. Rachat d'unités :

Regardons maintenant ce qui arrive lorsque Serge décide de racheter une partie de son placement le 2 juillet 2021, soit 18 mois après le dépôt initial.

#### CALCUL DE RÉCUPÉRATION DE LA COMMISSION

$$\text{Commission} \times \frac{\text{Unités admissibles à une récupération de la commission}}{\text{Unités initiales}}$$

Voici trois scénarios illustrant le traitement possible d'un rachat et la récupération de la commission correspondante :

**Scénario 1 :** Le rachat provient entièrement du fonds 2, où la totalité des unités sans récupération de la commission est disponible.

Détails concernant le fonds	Fonds 2
Date initiale du dépôt	2 janv. 2020
Montant du rachat	25 000 \$
Valeur unitaire	10 \$
(A) unités totales	2 500
Commission attribuée	875 \$
<b>Traitement du rachat</b>	
Unités vendues	2 500
Unités sans récupération de la commission disponibles	1 000
(B) Unités admissibles à une récupération de la commission	1 500
(C) Commission (76 % x 875 \$) <sup>1</sup>	665 \$
<b>Récupération (C x (B ÷ A))</b>	<b>399 \$</b>
Unités sans récupération de la commission toujours disponibles	0

**Scénario 2 :** Le rachat provient du fonds 3, où aucune unité sans récupération de la commission n'est disponible.

Détails concernant le fonds	Fonds 3
Date initiale du dépôt	2 janv. 2020
Montant du rachat	25 000 \$
Valeur unitaire	10 \$
(A) unités totales	2 500
Commission attribuée	875 \$
<b>Traitement du rachat</b>	
Unités vendues	2 500
Unités sans récupération de la commission disponibles	0
(B) Unités admissibles à une récupération de la commission	2 500
(C) Commission (76 % x 875 \$) <sup>1</sup>	665 \$
<b>Récupération (C x (B ÷ A))</b>	<b>665 \$</b>
Unités sans récupération de la commission toujours disponibles	S. O.

**Scénario 3 :** Le rachat est prélevé à parts égales de chacun des quatre fonds, où une partie du rachat provient des unités sans récupération de la commission.

Détails concernant les fonds	Fonds 2	Fonds 3	Fonds 4	Fonds 5	
Date initiale du dépôt	2 janv. 2020	2 janv. 2020	2 janv. 2020	2 janv. 2020	
Montant du rachat	6 250 \$	6 250 \$	6 250 \$	6 250 \$	
Valeur unitaire	10 \$	10 \$	10 \$	10 \$	
(A) unités totales	2 500	2 500	2 500	2 500	
Commission attribuée	875 \$	875 \$	875 \$	875 \$	
<b>Traitement du rachat</b>					
Unités vendues	625	625	625	625	
Unités sans récupération de la commission disponibles	1 000	0	0	0	
(B) Unités admissibles à une récupération de la commission	0	625	625	625	
(C) Commission (76 % x 875 \$) <sup>1</sup>	665 \$	665 \$	665 \$	665 \$	Total de la récupération
<b>Récupération (C x (B ÷ A))</b>	<b>0 \$</b>	<b>166,25 \$</b>	<b>166,25 \$</b>	<b>166,25 \$</b>	<b>498,75 \$</b>
Unités sans récupération de la commission toujours disponibles	375	S. O.	S. O.	S. O.	

<sup>1</sup> Veuillez consulter le Barème de récupération de la commission à la page 3 – un retrait 18 mois après le dépôt occasionne une récupération de la commission de 76 %.

## Sommaire de la récupération de la commission

Tout rachat doit s'effectuer selon l'intérêt de l'investisseur. Ces scénarios ont pour but d'illustrer le traitement des unités sans récupération de la commission.

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Récupération de la commission	399 \$	665 \$	498,75 \$



## Caractéristiques de l'option sans frais de l'Empire Vie

Caractéristiques	Détails
Commission sur le dépôt	3,5 %
Récupération de la commission sur le dépôt	Pour les retraits effectués au cours des trois (3) années suivant le dépôt
Début des commissions de service	Au 13 <sup>e</sup> mois
Retrait sans récupération de la commission	10 % des unités admissibles à une récupération de la commission par année pour un régime d'épargne 20 % des unités admissibles à une récupération de la commission par année pour un régime de revenu
Barème de récupération de la commission	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 à 12 mois : 100 %</li> <li>• 13 à 36 mois : au prorata</li> </ul>
Produits admissibles	<b>Nouveaux contrats et contrats actuels :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• FPG 75/75, 75/100 et 100/100</li> <li>• Catégorie Plus 3.0</li> </ul>



**Pour obtenir plus de détails, n'hésitez pas à communiquer avec votre représentant ou représentante des ventes de l'Empire Vie ou visitez le [www.empire.ca](http://www.empire.ca)**

\* La brochure documentaire du produit considéré décrit les principales caractéristiques de chaque contrat individuel à capital variable. Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire du contrat, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.

<sup>MD</sup> Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

**L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**  
259, rue King Est, Kingston, ON K7L 3A8

**Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité<sup>MD</sup>**  
[empire.ca](http://empire.ca) [info@empire.ca](mailto:info@empire.ca) 1 877 548-1881

INV-2250-FR-05/23